

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 26 octobre 2004*

*Messagerie*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit d'étude de 602 000 F pour la restructuration des locaux des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophes et de Landolt**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'étude**

<sup>1</sup> Un crédit de 602 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'étude de la restructuration et de la rénovation des locaux des bâtiments universitaires d'Uni Bastions, des Philosophes et de Landolt.

<sup>2</sup> Il se décompose de la manière suivante:

Frais d'étude	559 480 F
TVA (7,6%)	42 520 F
Renchérissement	0 F
Total	<b>602 000 F</b>

### **Art. 2 Budget d'investissement**

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2004 sous la rubrique 35.00.00.508.48.

**Art. 3 Financement et couverture des charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement "nets-nets" fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et amortissement sont à couvrir par l'impôt.

**Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève du 7 octobre 1993.

**Art. 6 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'Avis Officielle

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Préambule**

Le 16 décembre 1999, le Grand Conseil de la République et canton de Genève acceptait un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 58 000 000 F pour la construction et l'équipement de la 2<sup>e</sup> étape du bâtiment de Sciences III, loi 8132.

La construction de cette 2<sup>e</sup> étape de Sciences III, dont la mise en service a eu lieu l'automne passé, a permis de regrouper les départements de la section de biologie sur le site de l'Arve. Ce regroupement concerne, en particulier, le département de botanique et de biologie végétale, situé précédemment aux Bastions.

Afin d'étudier la nouvelle attribution des surfaces libérées par la biologie végétale aux Bastions (1300 m<sup>2</sup> nets), le rectorat a formé un groupe de travail ayant pour mandat de regrouper les facultés des lettres et de théologie sur le site des Bastions qui comprend plusieurs bâtiments. Cette étude devait aussi permettre d'abandonner les locations du 12, boulevard des Philosophes (450 m<sup>2</sup> nets) et 5, rue Saint-Ours (650 m<sup>2</sup> nets), comme prévu dans la loi 8132.

Le groupe de travail a rendu son rapport en été 2001, rapport avalisé par les Facultés puis par le rectorat, en automne 2001.

La nouvelle répartition des surfaces de la zone Bastions, en tenant compte des synergies et des besoins exprimés, suppose notamment :

le transfert du département de langue et de littérature allemandes du 12, boulevard des Philosophes aux Bastions ;

le transfert du département de langue et de littérature anglaises du 12, boulevard des Philosophes aux Bastions ;

le transfert du département de langue et de littérature romanes du 5, rue Saint-Ours au 22, boulevard des Philosophes (ancienne école de chimie) ;

le regroupement des salles d'enseignement (actuellement à l'aile Jura), aux Bastions ;

le regroupement des départements des sciences de l'antiquité, des langues et de littérature méditerranéennes, de philosophie et de linguistique au bâtiment Landolt, situé au 1, rue du Conseil-Général ;

le regroupement des bibliothèques des départements transférés aux Bastions en une « grande » bibliothèque située sur les Bastions et l'aile Jura; à noter que cette nouvelle structure permettra une meilleure gestion des documents et des ressources.

L'ensemble de ces rocade, qui permet, à la fois, le regroupement des unités d'enseignement et l'abandon des locations, nécessite d'importantes transformations, principalement aux Bastions et aux Philosophes, ainsi que le regroupement de l'équipement des salles d'enseignement et de certains bureaux.

Les surfaces anciennement occupées par la biologie végétale aux Bastions étaient auparavant celles de la pharmacie. La vétusté de ces locaux et des installations ne correspond plus aux besoins des nouveaux utilisateurs, raison pour laquelle une transformation importante doit être envisagée. La situation est semblable pour les Philosophes, bâtiment dont les façades et la toiture ont été rénovées avec l'aide des crédits de relance de la Confédération.

## **2. Etude de faisabilité**

Une étude de faisabilité a permis d'établir, en concertation avec le groupe pluridisciplinaire, une étude complète des constructions existantes et de définir un concept général d'intervention clair et précis qui servira de base à l'établissement du devis général.

Suite à la visite des bâtiments susmentionnés, il est important de relever que des opérations ponctuelles et successives sur ces bâtiments révèlent aujourd'hui un équipement hétéroclite et partiellement vétuste.

De plus, les exigences actuelles souhaitables, tant au niveau technique, sécurité et dépenses énergétiques, ne sont pas respectées; une concertation avec le service des monuments et des sites sera nécessaire pour définir clairement le degré d'interventions techniques sur ces bâtiments classés.

L'étude de faisabilité a permis d'atteindre les objectifs suivants:

proposer, pour le devis général, un premier montant d'honoraires précis et basé sur un calcul horaires et non sur un montant des travaux difficile à définir ;

préciser les besoins des travaux du maître de l'ouvrage, l'affectation des locaux, les exigences techniques et de confort d'utilisation, afin de proposer une systématique rationnelle d'intervention ;

déterminer précisément l'impact sur le bâtiment des prescriptions sur la sécurité incendie et les normes énergétiques à respecter ;

créer les interrelations nécessaires avec les différents organes étatiques pour proposer un projet cohérent qui respecte les normes dictées afin d'établir une base pour l'étude du devis général.

### 3. Coût des travaux

Une première estimation sommaire (évaluation F/m<sup>2</sup>) du coût des travaux à réaliser sur les sites universitaires fait apparaître les montants suivants (honoraires non compris)

#### 3.1 Bastions (bâtiment central)

Secteurs	2 <sup>e</sup> sous-sol	225 390 F
	1 <sup>er</sup> sous-sol	2 215 840 F
	rez-de-chaussée	1 166 000 F
	1 <sup>er</sup> étage	2 215 620 F
	2 <sup>e</sup> étage	2 644 400 F
	3 <sup>e</sup> étage	3 129 280 F
	toiture	121 194 F
	superstructure	<u>1 130 480 F</u>
	<b>Total</b>	<b>12 848 204 F</b>

#### 3.2 Bastions (aile Jura)

Secteurs	2 <sup>e</sup> sous-sol	965 140 F
	1 <sup>er</sup> sous-sol	354 860 F
	rez-de-chaussée	186 230 F
	1 <sup>er</sup> étage	1 568 700 F
	2 <sup>e</sup> étage	941 220 F
	combles	<u>1 064 000 F</u>
	<b>Total</b>	<b>5 080 150 F</b>

### 3.3 Bâtiment des Philosophes

Secteurs	1 <sup>er</sup> sous-sol	2 089 560 F
	rez-de-chaussée	1 815 990 F
	1 <sup>er</sup> étage	599 060 F
	2 <sup>e</sup> étage	294 800 F
	combles	<u>70 488 F</u>
	<b>Total</b>	<b>4 869 898 F</b>

### 3.4 Bâtiment de Landolt

Secteurs	1 <sup>er</sup> étage	22 464 F
	2 <sup>e</sup> étage	44 928 F
	3 <sup>e</sup> étage	44 928 F
	4 <sup>e</sup> étage	<u>22 464 F</u>
	<b>Total</b>	<b><u>134 784 F</u></b>
	<b>Total général</b>	<b>22 933 036 F</b>

## 4. Coût de l'étude

Le montant proposé, pour l'étude du projet de restructuration et de rénovation des bâtiments universitaires, est basé sur l'estimation sommaire du coût probable des travaux, soit, 22 933 036 F; la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au Fonds cantonal d'art contemporain n'étant pas compris.

Le montant du crédit d'étude représente :

Honoraires :

Architectes	240 000 F
Ingénieurs civils	52 890 F
Ingénieurs chauffage	110 000 F
Ingénieurs sécurité	29 400 F
Ingénieurs sanitaire	34 990 F
Ingénieurs électricien	88 200 F
Ingénieurs acousticien	<u>4 000 F</u>
<b>Total honoraires</b>	<b>559 480 F</b>
TVA 7,6 %	<u>42 520 F</u>
<b>Total crédit d'étude y compris TVA</b>	<b>602 000 F</b>

## 5. Délais

Tous les travaux nécessaires pour ces adaptations, énumérées dans l'exposé des motifs, devront être réalisés parallèlement à l'exploitation des bâtiments et sans diminution possible de sa capacité d'accueil. Il est donc nécessaire d'étudier et de planifier plus finement la succession de ces opérations, qui s'étendront vraisemblablement de 2006 à 2010.

## 6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

### *Annexes*

*Planification des charges financières (amortissement et intérêts) en fonction des décaissements prévus.*

*Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle.*

*Préavis technique de la direction générale des finances de l'Etat de Genève*

*Plan de situation.*





## PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIERES (AMORTISSEMENTS ET INTERETS) EN FONCTION DES DECAISSEMENTS PREVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 602 000 F pour la reconstruction des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophiques et de Landolt

## Projet présenté par le DAEL

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Investissement brut	102'000	500'000	0	0	0	0	0	602'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	102'000	500'000	0	0	0	0	0	602'000
Bâtiments administratifs (compris études relatives) 50 ans	102'000	500'000	0	0	0	0	0	602'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	charges financières récurrentes
<b>TOTAL des charges financières</b>	<b>3'443</b>	<b>20'318</b>	<b>22'358</b>	<b>32'358</b>	<b>32'358</b>	<b>32'358</b>	<b>32'358</b>	<b>32'358</b>
Intérêts	3'443	20'318	20'318	20'318	20'318	20'318	20'318	20'318
Amortissements	0	0	2'040	12'040	12'040	12'040	12'040	12'040

Signature du responsable financier :

Date :

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 602 000 F pour la reconstruction des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophes et de Landolt

Projet présenté par le DAEL

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Résultat récurrent
<b>TOTAL des charges de fonctionnement induites</b>	<b>3 443</b>	<b>20 318</b>	<b>22 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>
Charges en personnel [30] <small>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule <small>(mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment <small>(fluides (eau, énergie, combustibles), concédés, entretien, location, assurances, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charges financières [32 + 33]</b>	<b>3 443</b>	<b>20 318</b>	<b>22 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>
Intérêts (report tableau)	3 443	20 318	20 318	20 318	20 318	20 318	20 318	20 318
Amortissements (report tableau)	0	0	2 040	12 040	12 040	12 040	12 040	12 040
Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Perte comptable [330]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [330] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Ocrot de subvention ou de prestations [36] <small>(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des revenus de fonctionnement induits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] <small>(augmentation de revenus (mobs, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] <small>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)</b>	<b>3 443</b>	<b>20 318</b>	<b>22 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>	<b>32 358</b>
Remarques :								
-								
-								
-								

Signature du responsable financier :

Date :



Département des finances  
Administration des finances de l'Etat

République et  
Canton de Genève



## PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement     boucllement  
 investissement     autre

rubriques n° 35.00.00.508.48

### 1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 602 000 F pour la restructuration des locaux des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophes et de Landolt.

### 2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.00	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.02</b>	<b>0.02</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.02</b>	<b>0.02</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>

### 3. Financement

Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, devra être inscrit au budget d'investissement dès 2004.

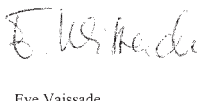
Il devra entrer dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2004, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

### 4. Remarques

La tranche annuelle 2005 de 500 000 F indiquée dans les tableaux financiers devra être prévue au projet de budget 2005. Le plan de trésorerie des grands travaux 2005 devra correspondre aux données figurant dans les tableaux financiers.

Ce crédit d'étude concerne d'importantes transformations, restructurations et rénovations de bâtiments universitaires (situés principalement aux Bastions et Philosophes) qui doivent être entreprises suite à la libération de locaux consécutive elle-même à la construction et l'équipement de la 2<sup>ème</sup> étape du bâtiment de Sciences III (loi 8132). L'exposé des motifs énonce un coût probable des travaux pour un montant de 22 933 036 F, non compris les honoraires, la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au fonds cantonal d'art contemporain.

  
Marc Gioria

  
Eve Vaissade

Genève, le 16 septembre 2004

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 24 août 2004 et sur les tableaux financiers transmis le 14 septembre 2004. L'Administration des finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : *21 septembre 2004*

Signature du responsable financier : 